

Contrat d'engagement solidaire AMAP

Saison POULETS 2024-2025 : valable du 09/09/2024 au 07/07/2025

Le présent contrat est passé entre :

La paysanne : Arlette NOYES La forêt – 944 route de Labastide - 81500 AMBRES arlette.noyes@gmail.com // 06 51 84 55 20 N° cert Bio : CER-OPT46670-C161061 D'une part,	L'adhérent-e de l'AMAP Prénom : Nom : Adresse : Tél. : E-mail : D'autre part.
--	--

Arlette Noyès, paysanne à la ferme de la Forêt à Ambre, en agriculture biologique depuis 2006 (label AB obtenu en 2007) vous propose des POULETS découpés et/ ou entiers issus de son élevage de poulets en livraisons **AU MOIS**.

La paysanne s'engage :

- à **approvisionner** les Amapien-nes en produit de qualité et frais en provenance de sa ferme.
- être **présente au moins à une distribution mensuelle** afin de donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et répondre aux questions des adhérent-es.
- accueillir les Amapien-nes lors de **journées porte-ouverte**.
- être transparente sur le mode de **fixation du prix et de ses méthodes de travail** et certifiée en agriculture bio
- en cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer tout ou partie des produits prévus, elle s'engage à informer les adhérent-es et à mettre en place des **solutions de compensation**.
- à **respecter le règlement intérieur de l'AMAP et la charte des AMAP**.

L'adhérente/ l'adhérent s'engage :

- à prendre **un colis de poulet découpé ou entier par mois pour le contrat annuel**.
- à **régler d'avance**, dès le dépôt du **contrat papier et ses annexes 1 & 2 signé en 1 exemplaire**, par **chèque**, débités en 1 fois, en 2 fois ou mensuellement. Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants. **MONTANT TOTAL : euros**
- à **prévenir** le-a référent-e de l'AMAP en cas d' **absence** à l'une des livraisons, à prévoir la récupération de son panier par une personne de son choix. Tout panier non récupéré sera redistribué à des associations caritatives à vocation alimentaire (les Restos du Cœur)
- à **participer activement au fonctionnement de l'AMAP**, à son esprit, à son devenir afin que la rencontre ne devienne pas un « marché secondaire ».
- à **payer son adhésion à l'AMAP de Saint-Sulpice La Pointe** qui comprend la cotisation annuelle d'1 euro pour le réseau des AMAP du Tarn.
- **reconnaître les aléas de la production** (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consommateur, accepte les risques liés à ces aléas.
- avoir pris connaissance **et accepter les termes** du **règlement intérieur de l'AMAP et de la charte des AMAP** .

Termes et modalités de l'engagement

- Le présent contrat poulets est élaboré pour la saison courant du **09/09/2024 au 07/07/2025**, et comprendra **11 distributions**.
- Le calendrier de distribution est disponible en **annexe 1**.
- La distribution pour le présent contrat aura lieu tous les **LUNDIS de 18h15 à 19h15 dans la salle n°3 (Amicale des Aînés)**,132 chemin de la Messale - St Sulpice la Pointe.
- Le-a référent-e à prévenir est **Emmanuelle MONTAGUT au 06 65 64 58 69 ou Emmanuel VRIGNON 06 88 75 68 90**
- Le règlement se fait à la remise du présent contrat par chèques à l'ordre de **ARLETTE NOYES**, qui seront retirés chaque mois au début du mois. La liste des chèques est disponible en **annexe 2**.

CONDITIONS DE RESILIATION des deux parties : Le contrat ne peut être résilié par **l'adhérent·e** qu'en cas de **force majeure avérée** : déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale. Il ne peut être résilié par **les paysan·nes** qu'en cas de **force majeure avérée** : perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production.

SAINT SULPICE LA POINTE , le 05/07/2024

L'Amapien.ne NOM PRENOM

La paysanne

A IMPRIMER EN R/V : LES ANNEXES 1 & 2 SONT A JOINDRE A VOTRE CONTRAT MERCI

Annexe 1 - Liste des produits

DATE	VOLAILLES 12.00€ 1 DEMI-POULET DECOUPE - 12€	VOLAILLES 38.00€ 2 POULETS DECOUPES - 38€	VOLAILLES 19.00€ 1 POULET MOYEN ENTIER (1,300 kg / 1,600 kg) - 19€	VOLAILLES 22.00€ 1 GROS POULET ENTIER (> 1,700 kg) - 22€
09/09/24				
14/10/24				
25/11/24				
09/12/24				
13/01/25				
10/02/25				
10/03/25				
14/04/25				
12/05/25				
23/06/25				
07/07/25				

Annexe 2 - Liste des chèques fournis par l'amapien·ne (nom /prénom)

MONTANT TOTAL : euros

DATE DE DEBIT	MONTANT
09/09/24	
13/01/25	
14/04/25	